

Questions au Feuilleton

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS AU FEUILLETON

(Les questions auxquelles une réponse verbale est donnée sont marquées d'un astérisque.)

M. John M. Reid (secrétaire parlementaire du président du Conseil privé): Monsieur l'Orateur, on répond aujourd'hui aux questions n^{os} 1206, 1327, 1740, 1947, 1959, 1960, 1969, 1971, 1984, 2024, 2028, 2043, 2067, 2148, 2257, 2285, 2380, 2381, 2414 et 2465.

Si les questions n^{os} 613, 1843, 2274 et 2345 pouvaient être transformées en ordres de dépôt de documents, les documents seraient déposés immédiatement.

Monsieur l'Orateur, auriez-vous l'obligeance d'appeler les questions n^{os} 2353 et 2403, marquées d'un astérisque?

Je demande que les autres questions restent au *Feuilleton*.

[Texte]

LES AMENDES PERÇUES PAR LES TRIBUNAUX DE BANFF ET DE JASPER

Question n^o 1206—M. Clark (Rocky Mountain):

1. Au cours de la dernière année financière, à combien s'élevaient au total les amendes perçues par les tribunaux de a) Banff, b) Jasper?

2. Au cours de la dernière année financière, quel était, a) l'effectif, b) le coût total d'entretien des détachements de la Gendarmerie royale du Canada (i) à Banff (ii) dans le parc national de Banff (iii) à Jasper (iv) dans le parc national de Jasper?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Les ministères de la Justice et du solliciteur général m'informent comme suit: 1. Le ministère du procureur général de l'Alberta a informé le ministère de la Justice qu'au cours de la dernière année financière ils ont perçu a) la somme totale de \$287,811 au titre des amendes à Banff et b) que rien n'a été perçu à Jasper à ce titre. La mise en service du tribunal à Jasper n'a débuté que le 1^{er} octobre 1974.

2. a) (i) et (ii) 26; (iii) et (iv) 13; b) (i) et (ii) \$398,900; (iii) et (iv) \$590,590 (y compris \$379,781 en frais de construction)

N.B. Il n'y a qu'un détachement dans chaque région. Chaque détachement est chargé, en vertu d'un contrat passé avec la province, du maintien de l'ordre dans le parc et la ville situés dans son secteur respectif.

LA POLITIQUE DES OCÉANS

Question n^o 1327—M. Forrestall:

1. Quelles mesures ont été prises en vue de permettre au Canada de mériter «une excellence reconnue dans le monde entier pour ses opérations au niveau et sous le niveau des glaces», comme l'a déclaré le ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie, le 12 juillet 1973, dans «La nouvelle politique océanique»?

2. Le Canada dispose-t-il de sous-marins capables de poursuivre, sans aide, leurs opérations sous l'eau, pendant plusieurs jours dans l'Arctique, autre que des mini-sous-marins et, dans l'affirmative, de quel type de vaisseaux s'agit-il et quand ont-ils été construits?

[M. Saltsman.]

3. Le Canada dispose-t-il de vaisseaux de surface capables de poursuivre leurs opérations dans des glaces atteignant 7 pieds d'épaisseur et, dans l'affirmative, de quel type de bateaux s'agit-il et quand ont-ils été construits?

4. Le Canada aura-t-il atteint ce niveau d'excellence le 12 juillet 1978?

L'hon. C. M. Drury (ministre d'État chargé de la Science et de la Technologie): Nous vous fournissons les renseignements suivants d'accord avec les ministères de l'Environnement et des Transports. 1. La déclaration faite dans «la nouvelle politique des océans», suivant laquelle le Canada méritera «une excellence reconnue dans le monde entier pour ses opérations au niveau et sous le niveau des glaces», a amené la mise sur pied d'un comité consultatif interministériel chargé de trouver les moyens d'y arriver. À la suite de longues consultations avec des spécialistes de l'industrie et du gouvernement, le comité recommande une série de programmes R-D prioritaires et ordonnés visant à l'excellence dans la matière qu'il envisage de soumettre à l'attention des ministres dans un proche avenir.

2. Le Canada ne dispose pas de sous-marins capables de poursuivre, sans aide, leurs opérations sous l'eau, pendant plusieurs jours dans l'Arctique.

3. Le Canada ne dispose pas de vaisseaux de surface capables de poursuivre leurs opérations dans des glaces atteignant 7 pieds d'épaisseur.

4. Le MDT a adjugé un contrat pour une étude comprenant l'établissement du devis descriptif et des plans d'un brise-glace capable de poursuivre des opérations dans des glaces atteignant 7 pieds d'épaisseur. Toutefois, aucune décision n'a encore été prise concernant la construction d'un tel vaisseau et il est donc peu probable qu'il sera prêt avant le 12 juillet 1978.

LES ACTIONS DE PUBLICATIONS CANADIENNES EN MAINS ÉTRANGÈRES

Question n^o 1740—M. Herbert:

1. A la connaissance du gouvernement, combien y a-t-il de publications canadiennes dont 20 à 25 p. 100 des actions donnant droit au vote appartiennent à des étrangers?

2. Si, au cours d'une année financière, la vente d'actions entraîne une participation étrangère de plus de 25 p. 100, le droit des annonceurs à une déduction aux fins de l'impôt est-il touché?

L'hon. Mitchell Sharp (président du Conseil privé): Les ministères du secrétariat d'État et du Revenu national m'informent comme suit: 1. Seul un examen des dossiers de contribuables bien précis permettraient d'obtenir ce renseignement.

2. Oui.

APPROVISIONNEMENTS ET SERVICES—LA CAMPAGNE DE PUBLICITÉ

Question n^o 1947—M. Reynolds:

1. Combien a coûté jusqu'ici, dans chaque province, la campagne de publicité du ministère des Approvisionnement et Services, destinée à inciter et à encourager les petites entreprises à présenter des soumissions pour l'obtention de contrats du gouvernement?

2. Quels résultats ont été effectivement obtenus quant à la découverte de nouveaux marchés où les prix pourraient être réduits?